

N° 22/DEC/190

DÉCISION DU MAIRE
CONTRAT DE CESSION RELATIF A L'ACCUEIL DU SPECTACLE GAINSBURG
CONFIDENTIEL VOL.2 – 70'S DE L'ASSOCIATION LES MUSICIENS ASSOCIES, LE 5
NOVEMBRE 2022

Le Maire de BONNEUIL–SUR-MARNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu le projet de contrat avec l'ASSOCIATION LES MUSICIENS ASSOCIES ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle GAINSBURG CONFIDENTIEL VOL.2 – 70'S, le samedi 5 novembre 2022 à 20 heures 30 à la salle Gérard Philippe.

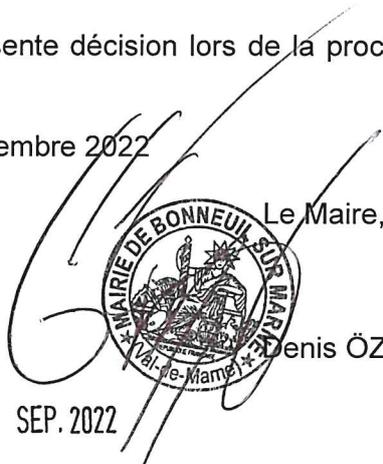
Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'association LES MUSICIENS ASSOCIES, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 4 400 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 21 septembre 2022


Le Maire,
Denis ÖZTORUN



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 SEP. 2022
Et de la publication le 26 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS